

Article paru dans la TRIBUNE DES ATHÉES  
Revue trimestrielle (sur papier) de l'«Union des Athées» (France)  
Numéro 2021/4

Source : [Résister à l'endoctrinement religieux](#)

Presse : [Articles de Marcel Délèze dans la presse](#)

## **RÉVOCATION DU DIEU JUGE**

*M. Délèze*

Pour être prise en considération, une idéologie, qu'elle soit religieuse ou non, doit satisfaire au moins les trois conditions suivantes : être en accord avec les faits établis, être cohérente et respecter les Droits humains.

Quoique le présent texte s'appuie sur le christianisme, le propos s'étend, moyennant quelques adaptations, à toutes les religions du Dieu unique.

### **1. La Révélation est contraire aux faits**

Qu'il s'agisse de l'histoire de l'univers, de la terre, de la vie et de l'homme, la Genèse est en nette contradiction avec les faits. Mais il y a pire.

Dieu nous aurait envoyé un Sauveur il a 2000 ans. Or l'homme, plus précisément Homo sapiens, existe depuis environ 300 000 ans. Pourquoi Dieu a-t-il laissé l'humanité macérer dans l'ignorance et l'erreur pendant 298 000 ans ? Attendre si longtemps avant de lancer une opération de secours ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons d'un Sauveur, ce qui rend le récit de la Rédemption douteux et peu crédible.

Aujourd'hui, un tiers de la population mondiale se rattache au christianisme à des degrés divers. Pour une intervention divine aussi majeure que la venue du Christ, après 2000 ans d'efforts intenses comprenant des croisades, l'Inquisition, la traite des Noirs, la colonisation et d'innombrables conversions de force, le résultat est décevant.

Le croyant se demande pourquoi les deux tiers de l'humanité ont été abandonnés à l'ignorance ou à l'erreur. De plus, les chrétiens sont divisés, sans parler du degré de foi de chacun. La Providence et le marketing céleste sont à la peine. Dans la cacophonie des croyances, aucune religion ne prend l'ascendant ni ne parvient à s'imposer par l'évidence de son ancrage divin.

Cependant, au lieu de juger qu'il s'agit d'un ratage partiel ou de mettre en doute la sollicitude divine, je considère la révélation comme une fable d'origine humaine, ce qui explique l'impossible établissement d'une foi unique.

Que la Bible se situe sur un autre terrain que les sciences n'est pas une excuse recevable pour mettre des contre-vérités dans la bouche de Dieu. Aussi, tout cela montre qu'il s'agit d'un simple mythe.

## **2. La Bible est pleine de contradictions internes**

Nous avons déjà signalé dans un article intitulé « *L'absurdité de l'Enfer* » publié dans le numéro 169 (2021/3), la contradiction entre la menace d'une punition disproportionnée – une torture sans fin - et l'exhortation biblique à pardonner à ses ennemis.

D'autres incohérences peuvent être signalées, comme le verset homophobe « Le Lévitique 20,13 ». On ne peut pas attribuer à Dieu la volonté de donner des tendances homosexuelles irrépressibles à une partie de la population et, en même temps, de les condamner aussi violemment.

Pour le croyant, les contradictions se dissolvent en un mystère qui suscite l'émerveillement spirituel, voire le mysticisme. Mais, pour celui dont la raison est active et l'esprit critique éveillé, les contradictions constituent une

preuve de l'absurdité et de la vacuité du discours religieux.

### **3. Pour l'Église, le respect des Droits humains est lacunaire**

Pour la troisième exigence, l'Église catholique a condamné les droits de l'Homme jusqu'au Concile de Vatican II en 1965. Si elle dit aujourd'hui accepter les Droits humains, elle n'en respecte pas l'esprit. Actuellement, elle refuse aux femmes une égalité étendue jusqu'aux fonctions sacerdotales. Et c'était encore pire dans le passé.

Dans l'Église chrétienne originelle, selon la doctrine de Saint Paul, l'esclavage était accepté comme une pratique naturelle et légitime, mais un chrétien ne devait pas tenir en esclavage un autre chrétien. Plus tard, l'Église a condamné l'esclavage des indiens d'Amérique. Mais son attitude envers la traite des noirs, initialement organisée par les portugais à partir de 1441, a été moins glorieuse : une série de bulles papales l'approuve et l'encourage :

- 1442 *Illius qui* (Eugène IV) entérine les conquêtes du prince Henri le navigateur en Afrique.
- 1452 *Dum diversas* (Nicolas V) donne au roi du Portugal toute latitude pour soumettre les Sarrasins, païens et autres incroyants, voire les réduire à un esclavage perpétuel.
- 1455 *Romanus Pontifex* (Nicolas V) encourage Henri le Navigateur à soumettre au christianisme, éventuellement par la force, les «sarrasins et autres infidèles», compte sur les progrès des conquêtes pour obtenir des conversions, donne son approbation au monopole commercial des Portugais en Afrique, et espère que les populations naturelles soient bientôt converties au christianisme.
- 1456 *Inter cætera* (Calixte III = Alfonso Borgia) affirme que l'administration des nouvelles possessions portugaises et leurs intérêts doivent être confiés à l'ordre du Christ, la confrérie d'Henri le navigateur ; il autorise à asservir les infidèles, c'est-à-dire légitime l'esclavage des noirs.
- 1481 *Aeterni regis* (Sixte IV) accorde les terres conquises en Afrique au Roi du Portugal.

Une justification théologique a été avancée, dans laquelle les enfants de Canaan sont assimilés aux noirs : [Gn 9 25-27] « *Maudit soit Canaan ! Qu'il soit pour ses frères le dernier des esclaves ! Il dit aussi : Béni soit Yahvé, le Dieu de Sem, et que Canaan soit son esclave ! Que Dieu mette Japhet au large, qu'il habite dans les tentes de Sem, et que Canaan soit son esclave !* ».

Le théologien français Bellon de Saint-Quentin, dans sa Dissertation sur la traite et le commerce des

Nègres de 1740, écrit « *On peut licitement avoir des esclaves et s'en servir ; cette possession et ce service ne sont ni contraires à la loi naturelle, ni à la loi divine écrite, ni même à la loi de l'Évangile* ». Osera-t-on affirmer que l'Église réalise un plan divin ?

Le servage est un statut différent, mais traité d'une semblable manière. Malgré la campagne menée par Voltaire, les derniers serfs de France furent ceux de l'abbaye de Saint-Claude (Jura) qui demeurèrent dans leur condition jusqu'à la Révolution de 1789.

Qui a encouragé des régressions morales ne peut détenir la vérité.

### **Le Dieu de la carotte et du bâton**

Alors qu'une seule condition préalable suffirait au rejet d'une idéologie religieuse, aucune des trois conditions n'est remplie. Forçons-nous néanmoins à une analyse globale.

En demandant « *Croyez-vous en Dieu ?* », peut-être pensez-vous avoir posé la question la plus fondamentale. Mais il n'en est rien, car, même en supposant une forme survie de l'âme, un Dieu qui ne nous jugerait pas et ne distribuerait ni récompense, ni punition, ne nous créerait pas de souci.

La foi se bâtit sur la croyance qu'un Juge suprême soupèse nos actions, nous récompense ou nous punit. Sur terre, un père qui dirait « *Si tu es sage, je t'aimerais toujours ; mais, si tu désobéis, tu iras habiter chez le méchant ogre qui fait souffrir* » serait qualifié d'indigne. En transformant un conte de ce genre en décret divin, les religions s'adonnent au chantage moral. Le croyant vit entre l'inquiétude du Jugement et l'espoir d'une rétribution. Cependant, comme le purgatoire et l'Enfer sont des issues possibles, « espérer » consiste surtout à surmonter l'angoisse. La religion dramatise puissamment la vie et la mort, mais je ne crois pas au Dieu de la carotte et du bâton.

L'interrogation fondamentale est « *Y a-t-il une vie après la mort ?* ». À l'aune des connaissances établies, la réponse est clairement non, car la mort de tout être vivant est définitive. Dès lors, avec ou sans foi en Dieu, s'évanouit la menace du Jugement.

J'apprécie beaucoup que la vie ne soit ni un examen, ni une période probatoire, ni une épreuve de sélection avec des gagnants et des perdants dans l'au-delà. L'existence ainsi dédramatisée peut s'envisager avec moins d'inquiétudes, plus de légèreté, et surtout sans trembler. Mais cette tranquillité d'esprit est inaccessible à ceux qui se croient immortels.

Chacun trouve son plaisir là où l'emmènent ses aspirations : l'abandon à la confiance dans la foi ou le renoncement argumenté aux théories visiblement erronées.

Des prolongements sont disponibles sur le site [www.deleze.name](http://www.deleze.name) à la rubrique « *Résister à l'endoctrinement religieux* ».